

Image not found or type unknown



Utilisation anciennes vignettes affranchissement

Par **vesuvio**, le **14/01/2019** à **11:13**

bonjour,

Je dispose d'anciennes vignettes d'affranchissement (lettre verte) imprimées par les automates en 2018.

Ces vignettes imprimées portent la mention "lettre verte 0,80€."

Or depuis, il y a eu une augmentation le tarif lettre verte est passé à 0,88€

Est-ce que je peux les utiliser sans que le destinataire ait à payer un surcôt pour insuffisance d'affranchissement ?

Par **Lag0**, le **14/01/2019** à **11:17**

Bonjour,

Vous pouvez les utiliser, mais vous devez ajouter un timbre (ou une autre vignette) pour arriver au tarif en vigueur.

Par **vesuvio**, le **14/01/2019** à **11:26**

bonjour,

[citation]vous devez ajouter un timbre (ou une autre vignette) pour arriver au tarif en vigueur.[/citation]

Donc acheter ce type de vignette n'est pas intéressant pour le client , par rapport à l'achat de véritables timbres verts sans valeur faciale utilisables même après une augmentation tarifaire. Si je colle une vignette lettre verte à 0,80€ de 2018, mon destinataire sera t-il **forcément** pénalisé par devoir payer quelque chose pour avoir la lettre ?

je pose ces questions ici, car au guichet de La Poste ce matin il y avait une file d'attente d'au moins 25 personnes soit 30 minutes d'attente minimum !

Par **Lag0**, le **14/01/2019 à 13:16**

Contrairement aux timbres qui, effectivement, n'ont pas de valeur indiquée, les vignettes, elles, en ont une...